

20 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 20 décembre 2002.](#)

Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal étendant l'application de la loi (*) portant création d'une Régie des Bâtiments au Centre fédéral d'expertise des soins de santé.

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal étendant l'application de la loi (*) portant création d'une Régie des Bâtiments au Centre fédéral d'expertise des soins de santé.

Ce projet stipule que :- la Régie des Bâtiments est autorisée à agir au nom et pour compte du Centre en ce qui concerne la location d'un bâtiment adapté pour l'hébergement de ce centre;- les coûts relatifs au contrat de bail à conclure, ainsi que les coûts liés à l'exécution de travaux dans le bâtiment seront pris en charge par le Centre ;- une convention sera conclue entre le Centre et la Régie, quant aux modalités d'exécution de la coopération et à l'indemnité relative aux prestations fournies par la Régie. (*) loi du 1er avril 1971

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe